

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

	PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ D'ULVERTON Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 29 septembre 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ; Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joëlle Hénault Mme Marie Gervais Mme Suzanne Serhan M. Karl Lindsay M. Claude Lefebvre Siège 6 - Vacant
Rés. 2025-09-166	<u>1. Ouverture de l'assemblée</u> Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Marie Gervais. Adoptée
Rés. 2025-09-167	<u>2. Adoption de l'ordre du jour</u> Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ; Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ; Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ; Il est proposé par Suzanne Serhan Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé avec ses ajouts. Adoptée
Rés. 2025-09-168	<u>3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2025</u> Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 ; Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ; Il est proposé par Joëlle Hénault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025. Adoptée

	4. Correspondance La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 septembre au 29 septembre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives. 5. Rapport de la mairesse, de la directrice générale et des comités Période de question des conseillers sur les différents rapports.
6. FINANCE	
Rés. 2025-09-169	6.1 Dépôt du rapport de délégation des pouvoirs La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois de septembre 2025, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 4 576,52 \$.
Rés. 2025-09-170	6.2 Autorisation des comptes du 3 septembre au 29 septembre 2025 Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 175 604,61 \$, des salaires 12 223,99 \$ et des paiements émis 13 589,35 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 201 417,95 \$; Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 3 septembre au 29 septembre 2025 soient acceptées et/ou payées. Je, soussignée, Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés. Vicki Turgeon, Directrice générale, greffière-trésorière
Rés. 2025-09-171	6.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025 La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025 des revenus et dépenses conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.
7. URBANISME	
Rés. 2025-09-172	7.1 Permis émis depuis le 2 septembre 2025 : 1 – 1 Bâtiment accessoire 7.2 Demande de dérogation mineure (25-DM-04) – 140 rue Centre – Lot 3 511 722 Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposé à la Municipalité à l'effet de régulariser l'implantation d'un cabanon dans la cour

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	INITIALES DU MAIRE INITIALES DU DIR. GÉN. SEC. TRÉS.														
	avant minimale, alors que l'article 4.1 du règlement de zonage n° 389-2006 précise que l'espace situé dans la cour avant minimale doit être laissé libre de tout usage, construction ou ouvrage ; Considérant qu'après l'analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'autoriser cette dérogation ; Il est proposé par <i>Joëlle Hénault</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée pour le 140, rue Centre (lot 3 511 722), à l'effet d'autoriser l'implantation d'un cabanon en cours avant minimale. Adoptée <u>7.3 Avis de motion – Projet de règlement 2025-04 / RETIRÉE</u> <u>7.4 Adoption du projet de règlement 2025-04 – Occupation et entretien des bâtiments / RETIRÉE</u> <u>8. Première période de questions ou varia : 15 minutes</u> <tr><td>9. ADMINISTRATION</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Rés. 2025-09-173</td><td> <u>9.1 Halloween – Dépenses de 200 \$ - Activités d'Halloween 2025</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise un montant maximal de 200 \$, avant taxes pour les dépenses d'activités d'Halloween 2025. Adoptée </td><td></td></tr> <tr><td>10. VOIRIE</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Rés. 2025-09-174</td><td> <u>10.1 Entériner demande de prix – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal entérine la demande de prix ayant été faite par la directrice générale auprès de deux (2) fournisseurs pour le déneigement de 18,5 km. Adoptée </td><td></td></tr> <tr><td>Rés. 2025-09-175</td><td> <u>10.2 Octroi de contrat – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal octroi le contrat à Transport Camionnage George Coddington Inc. pour le déneigement du réseau routier local de 18,5 km pour la saison hivernale 2025-2026, au coût de 65 810,54 \$, taxes incluses. Adoptée </td><td></td></tr>	9. ADMINISTRATION			Rés. 2025-09-173	<u>9.1 Halloween – Dépenses de 200 \$ - Activités d'Halloween 2025</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise un montant maximal de 200 \$, avant taxes pour les dépenses d'activités d'Halloween 2025. Adoptée		10. VOIRIE			Rés. 2025-09-174	<u>10.1 Entériner demande de prix – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal entérine la demande de prix ayant été faite par la directrice générale auprès de deux (2) fournisseurs pour le déneigement de 18,5 km. Adoptée		Rés. 2025-09-175	<u>10.2 Octroi de contrat – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal octroi le contrat à Transport Camionnage George Coddington Inc. pour le déneigement du réseau routier local de 18,5 km pour la saison hivernale 2025-2026, au coût de 65 810,54 \$, taxes incluses. Adoptée	
9. ADMINISTRATION																
Rés. 2025-09-173	<u>9.1 Halloween – Dépenses de 200 \$ - Activités d'Halloween 2025</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise un montant maximal de 200 \$, avant taxes pour les dépenses d'activités d'Halloween 2025. Adoptée															
10. VOIRIE																
Rés. 2025-09-174	<u>10.1 Entériner demande de prix – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal entérine la demande de prix ayant été faite par la directrice générale auprès de deux (2) fournisseurs pour le déneigement de 18,5 km. Adoptée															
Rés. 2025-09-175	<u>10.2 Octroi de contrat – Déneigement saison hivernale 2025-2026</u> Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal octroi le contrat à Transport Camionnage George Coddington Inc. pour le déneigement du réseau routier local de 18,5 km pour la saison hivernale 2025-2026, au coût de 65 810,54 \$, taxes incluses. Adoptée															

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d’Ulverton	INITIALES DU MAIRE INITIALES DU DIR. GÉN. SEC. TRÉS.
Rés. 2025-09-176	10.3 Nivelage d’automne 2025 – Entente de gré à gré Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Germain Blanchard Ltée pour assurer le nivelage de nos routes dans la dernière semaine du mois d'octobre ou dans la première semaine du mois de novembre 2025, et ce, au même taux qu'au printemps ; Et que le conseil municipal retire les chemins Lasalle, Bédard, montée Bédard et Porter du nivelage d'automne. Adoptée	
Rés. 2025-09-177	10.4 Abrasif (sable d’hiver) et Sel de déglacage – Demande de prix et préautorisation d’octroyer le contrat Il est proposé par <i>Suzanne Serhan</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des prix pour l'achat et la livraison de 300 tonnes d'abrasif (sable) selon les critères du MTQ, de 8 % de sel de déglacage et d'en octroyer le contrat au plus pas soumissionnaires conformes. Adoptée	
Rés. 2025-09-178	10.5 Demande de prix – Firme d’ingénierie – Plan et devis – Réparation de la structure du ponceau en béton sous le chemin Mooney Considérant que le ponceau est fissuré aux deux extrémités ; Considérant que les fissures affectent la structure du ponceau ; Considérant que la municipalité souhaite demander des prix pour la préparation de plan et devis pour la réparation dudit ponceau ; Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise la directrice générale, greffière-trésorière à demander des prix auprès d'au moins deux (2) firmes d'ingénierie civile pour la préparation de plans et devis pour la réparation du ponceau. Adoptée	
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE		
12. AFFAIRES NOUVELLES		
Rés. 2025-09-179	12.1 Comité Éveil à la Lecture et à l’Écriture (ÉLÉ) – Demande de commandite 2025 Il est proposé par <i>Marie Gervais</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal accorde un montant de 60 \$ au comité ÉLÉ pour la demande de commandite 2025. Adoptée	

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	INITIALES DU MAIRE INITIALES DU DIR. GÉN. / SEC. TRÉS.
Rés. 2025-09-180	12.2 Moulin à laine d'Ulverton – Demande de partenariat de la Municipalité d'Ulverton – Projet de parc familial sur la presqu'île du Moulin à laine Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal ne souhaite pas participer à la demande de partenariat dans le projet de parc familial sur la presqu'île du Moulin à laine. Adoptée	
Rés. 2025-09-181	12.3 Formation plante envahissante - Nerprun – Délégation d'une conseillère municipale Il est proposé par <i>Suzanne Serhan</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise Mme Joëlle Hénault à participer à la formation relative à la plante envahissante du Nerprun ; Et que le conseil municipal autorise le remboursement de son kilométrage. Adoptée	
Rés. 2025-09-182	12.4 Centre d'action bénévole (CAB) – Don d'un support pour dépliants publicitaires Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise le don d'un support pour dépliants publicitaires au CAB de Richmond. Adoptée	
	13. Deuxième période de Questions Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.	
Rés. 2025-09-183	14. Levée de la séance Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> que la séance soit levée à 19 h 19. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 novembre 2025. Adoptée	
	LYNDA TÉTREAU MAIRESSE VICKI TURGEON, D.M.A. DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 29e jour du mois de septembre 2025.

LYNDA TÉTREAUULT
MAIRESSE